

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du
Comité syndical

Réunion du vendredi 27 février 2026

Date de convocation : 2 février 2026	Nombre de membres { présents : 48 absents : 35
Nombre de membres en exercice : 83	
Date de publication : 12 mars 2026	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 48
Voix CONTRE : 0 – Délibération n° C2026-06
Abstentions, blancs ou nuls : 0

OBJET : Programme Eclairage public 2026 (EP 2026)

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, le VINGT-SEPT du mois de FÉVRIER, vendredi à 9 heures 9 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 2 février 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 48 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice

M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha
M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELAILLON-PLAGE
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac
M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'Île d'Oléron
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'Île de Ré
M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons

M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers
M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN
M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire
Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelailon-Plage
M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER
M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelailon-Plage
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. BONY Gérard, suppléant de M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes
M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers
M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente
M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire
M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 35 délégués

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON, excusée
M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'Île d'Oléron
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Île d'Oléron
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac, excusé
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN
M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans, excusé
M. FRADIN Daniel, délégué du canton de La Tremblade
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord
Mme GRATTET Annie, déléguée du canton de Marans, excusée
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD
M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE
M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon
M. LE CORRE Lionel, délégué du canton de l'Île de Ré
M. MARCHAIS Olivier, délégué du canton de Surgères
M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER, excusé
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Île de Ré
M. ROBIN Eric, délégué du canton de Marans
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES
Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, excusée
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac
M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelailon-Plage
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord, excusée

Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, délégué du canton de Chaniers, est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

M. le Président explique que le volume des demandes de mise en place et de renouvellement d'installations d'éclairage public demeure élevé du fait des incitations diverses à la rénovation de l'éclairage public, même en année électorale. M. le Président propose ainsi de prévoir un volume de dépenses pour le programme EP 2026 équivalent à celui du programme EP 2025 soit un montant global de **12 600 000 euros TTC** (dont 240 000 euros pour la prise en charge ou le géoréférencement de points d'éclairage public existants et 600 000 euros pour le remplacement des lanternes à lampes à vapeur de mercure ou de type boule ou cube).

M. le Président propose également de conserver le principe de financement des opérations d'éclairage public en vigueur lors des années précédentes. Ce principe est le suivant :

- Le SDEER prend en charge 50 % du montant HT des projets de travaux neufs des communes ou fractions de communes dans lesquelles il perçoit la part communale de l'accise sur l'électricité (ex-TCCFE) – ou des projets des groupements de ces communes, si ces projets sont situés sur une commune pour laquelle le SDEER perçoit l'accise.
- Le SDEER prend à sa charge les frais d'intégration des points d'éclairage public existants au parc qu'il gère (visite du point lumineux, remplacement de la source, pose de plaquette signalétique, intégration au SIG...).
- Le SDEER fait son affaire de la récupération de la TVA auprès du FCTVA pour les projets concernés.
- Le reste à charge de la commune peut être remboursé au SDEER, soit en une seule fois, soit en plusieurs annuités – cinq au maximum –, sans intérêts ni frais, avec une première annuité au cours de l'exercice suivant l'achèvement des travaux. Toutefois, il est proposé de maintenir cette possibilité d'échelonnement aux seuls dossiers laissant à la charge des communes un montant supérieur à 750 euros HT.

En outre, pour ce programme EP 2026, comme depuis le programme EP 2020, le SDEER pourrait prendre en charge 70 % du montant HT des projets de remplacement des luminaires à lampes à vapeur de mercure pour les communes dans lesquelles il perçoit l'accise sur l'électricité. Ces lampes sont interdites à la vente depuis le 13 avril 2015. Par ailleurs, M. le Président propose au Comité d'aider à la même mesure au remplacement des luminaires de type boule ou cube : dans une large mesure, ces luminaires sont en contravention flagrante avec les dispositions réglementaires sur la pollution lumineuse de 2018.

M. le Président rappelle en outre que, le 22 novembre 2024, le Comité avait décidé que, pour les communes sur le territoire desquelles le SDEER est bénéficiaire de l'accise sur l'électricité, l'aide du SDEER à des opérations de relamping LED conduites en 2025 ou 2026 et portant sur plus de 20 % du parc communal se porterait à 80 % du montant des travaux (HT).

Enfin, le SDEER pourrait prendre à sa charge les travaux de réinjection d'éclairage public rendus nécessaires par des opérations de sécurisation, de renforcement ou d'extension du réseau public d'électricité réalisées par le SDEER mais non sollicitées par les communes.

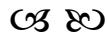
Il apparaît qu'environ 50 % des projets font l'objet de demandes de remboursements différés (en montant), les autres faisant l'objet de remboursement immédiat.

Le SDEER pourrait autofinancer :

- sa participation de 50 % ou 70 % du montant des opérations (5 450 000 euros HT) ;
- sa prise en charge des points d'éclairage public existants (200 000 euros HT) ;
- le montant de TVA à récupérer (2 100 000 euros pour une TVA de 20 %).

En outre, le SDEER doit financer le montant de la part des travaux faisant l'objet de remboursement différé des communes (environ 2 500 000 euros). Pour cela, M. le Président propose :

- de recourir à l'emprunt, en tant que de besoin, pour jusqu'à la moitié de cette somme, sur cinq ans (1 300 000 euros) ;
- d'autofinancer le reste de l'avance (1 200 000 euros).



LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Adopte l'ensemble des propositions qui lui ont été faites concernant le programme Eclairage public 2026 (EP 2026) ;

2 - Décide que les participations financières des communes peuvent faire l'objet d'un remboursement après travaux, unique ou échelonné. Dans ce dernier cas, réservé aux opérations d'investissement laissant à la commune une charge d'au moins 750 euros, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- par annuités sur une durée maximale de 5 ans ;
- sans intérêts ni frais ;

3 - Admet le principe d'un emprunt de 1 300 000 euros à rembourser sur cinq ans, à réaliser en tant que de besoin.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*